

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 12 mai 2014 à 19h30**

#### **Présents**

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA (**présidente**), Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint

#### **Excusés**

Conseil municipal: M. Christian SCHMITZ

Exécutif: Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

\* \* \*

*La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.*

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2014**

- Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire:
  - Je vais tout d'abord vous donner des nouvelles de la santé de Mme GOURDOU-LABOURDETTE. Sur proposition de MM. Michael FLAKS, directeur général à la direction générale de l'Intérieur, et Guillaume ZUBER, directeur du Service de surveillance des communes, je l'ai informée qu'un administrateur sera nommé jusqu'au moment où elle ira mieux. Cela permet d'éviter qu'elle doive démissionner pour la remplacer. Cette solution est heureuse et respectueuse, elle m'a soulagée.
  - Concernant le projet Vandœuvres Esplanade, la demande d'autorisation de construire déposée le 24 mars 2014 n'a toujours pas paru dans la FAO. Nous

travaillons actuellement sur le choix des matériaux. Nous devons encore étudier la question de savoir si l'on veut une entreprise générale ou pas. Quand on parle de matériaux, on parle aussi des aménagements extérieurs. Les soumissions sont en voie de préparation.

- Mme VERMEIL: ils vont lancer le devis général avant la soumission.
- Mme le Maire:
  - Parcelle GARDY : je reçois demain, avec notre avocat, les experts qui ont évalué la parcelle.
  - Concernant la zone sportive, nous devons nous revoir avec M. Julien PARDERVAND pour la décision finale.
  - Parking extérieur et souterrain : je reçois demain matin la société PARKGEST et M. RUBINI parce qu'il faut maintenant aller de l'avant. Une série d'observations a été faite, signée par au moins 50 personnes, contre l'arrêté de la DGT limitant à deux heures la durée du stationnement sur le parking situé près des tennis. Elles demandent que l'on renonce à cet arrêté et que l'on prévoie un traitement global du stationnement dans le village. Il y a une large opposition de la part des entreprises et non des locataires. Les travaux dans le parking souterrain dont nous avons discuté en commission Bâtiments, sont en cours, notamment la réparation de la porte.
- M. J.-P. GARDIOL: vous aviez pris des spécialistes pour l'étude du parking. Ils ont fait des erreurs. J'estime qu'ils ont une responsabilité. IMPLENIA devrait prendre une partie des frais de réparation à sa charge.
- M. VOUTAT: je confirme ce que dit M. Jean-Pierre GARDIOL. Des collaborateurs d'IMPLENIA avaient signalé à leurs supérieurs qu'il y avait des risques par rapport à ce qui a été fait.
- Mme le Maire: la convention entre les polices municipales de Chêne-Bougeries et de Vandœuvres va être étendue afin de permettre à M. BENNICI d'œuvrer plus régulièrement en patrouille. Les horaires de M. BENNICI sont déjà modifiés. Il travaillera 10 heures par jour, de 7h30 à 17h30, quatre jours par semaine. C'est une très bonne chose, car cela permet qu'il ne soit pas toujours seul pour patrouiller.
- Mme la présidente: est-ce que cela va changer son salaire ?
- Mme le Maire: non.
- M. VOUTAT: il y aura donc trois jours par semaine où il n'y aura personne sur la commune ?
- Mme le Maire: non, car les APM de Chêne-Bougeries viendront à Vandœuvres quand il ne sera pas là.
- M. DESPLAND: systématiquement, lorsqu'il y a une manifestation communale, il faut que l'APM soit présent.
- Mme le Maire: ce n'est pas à moi d'organiser cela. C'est aux organisateurs de demander que l'APM soit là.
- Mme la présidente: la demande peut être déposée auprès du secrétaire général.
- Mme le Maire:
  - Concernant la Compagnie des sapeurs-pompiers, vous aurez deux propositions de résolutions à voter, au point 6 de l'ordre du jour. Nous avons par ailleurs reçu un courrier de M. IMHOOS, commandant ad intérim, qui nous informe que son intérim va se terminer à fin juin. Il travaille déjà à ce que le passage de témoin à son successeur se fasse pour le mieux.
  - Le rapport préliminaire relatif à la future zone 30 dans le secteur de l'Ecorcherie a été envoyé à la DGT. La commune de Coligny envisage d'étendre sa zone 30 au chemin des Hauts-Crêts, entre le chemin de Planta et la route Martin-Bodmer.

- M. J.-P. GARDIOL: au chemin de la Seymaz, il y a un revêtement phono-absorbant. Cela veut dire que quiconque fait des trous dans ce revêtement doit remettre le même, ce qui n'est pas certain. Il faut bien suivre les entreprises.
- M. FOËX: des gens se sont plaints sur les réseaux sociaux des travaux de renaturation de la Seymaz, mais il faut savoir que toute renaturation s'accompagne au préalable d'un déboisement et d'un remodelage du terrain.
- Mme le Maire:
  - Nous avons rappelé que c'est un projet cantonal et non communal, contrairement à ce qui a été affirmé sur les réseaux sociaux.
  - Le 3 juin nous allons tenir notre stamm habituel à la boulangerie.
  - La course des 10 km du Marathon de Genève, qui traversait notre commune, a eu lieu le 3 mai dernier au soir. Cela s'est très bien passé. L'ambiance était formidable. Nous avons eu suffisamment de bénévoles.
  - Le 24 mai, aura lieu la marche de la Médiane contre le cancer. Faites un petit effort ce jour-là pour venir nous aider.
  - Le magasin de fleurs Brocéliande a fermé plus tôt que prévu, à la route de Mon-Ideé. M. Maurice DEMONT souhaitant récupérer les locaux. Mme NASEL continue à travailler chez elle.
  - Le weekend des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014, une grande manifestation aura lieu en ville pour le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.
- M. LOEPFE: où sommes-nous dans le dossier de la maison Bianchi ?
- Mme le Maire: les acquéreurs ont déposé leur demande d'autorisation de construire et nous avons donné un préavis favorable.

### 3. Communications du Bureau

- Mme la présidente: nous avons reçu la démission de Mme Laurence CASTELLA, pour le 30 juin 2014. La mairie a déjà transmis le courrier au Service de surveillance des communes, qui va lancer la procédure de remplacement.

#### 3A. Désignation du bureau pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2015

- Mme la présidente: vous devez désigner un bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015.
- M. VOUTAT: l'Entente présente M. DESPLAND pour la présidence. Proposition acceptée par 14 voix pour et 1 abstention (de l'intéressé).
- M. PRADERVAND: les Vert'libéraux proposent M. STALDER pour la vice-présidence. Proposition acceptée par 14 voix pour et 1 abstention (de l'intéressé).
- M. J.-P. GARDIOL: le VOV propose Mme ERMACORA comme secrétaire. Proposition acceptée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.
- M. DESPLAND: j'aimerais remercier Mme ERMACORA pour son travail dans le bureau en tant que présidente. Rigueur, intégrité et pragmatisme sont les trois adjectifs qui qualifient le mieux son engagement en tant que présidente du bureau. C'est grâce à elle que le bureau a joué un rôle prépondérant dans la bonne marche du Conseil municipal. Un grand merci à elle pour avoir accepté ce nouveau mandat en tant que secrétaire du bureau.

M. DESPLAND occupera donc la fonction de président, M. STALDER celle de vice-président et Mme ERMACORA celle de secrétaire.

#### 4. Comptes-rendus des commissions

##### ♦ *Jeunesse et sports – séances des 19 mars et 7 mai 2014*

Mme de HALLER donne lecture de son rapport.

##### *Séance du 19 mars 2014*

La commission s'est tenue le 19 mars à 12h.

Elle a abordé plusieurs points :

Marche de la Ligue contre le cancer : la Marche aura lieu le samedi 24 mai prochain, 10 km ou 5 km sur le territoire de la commune. Participation d'environ 1'000 marcheurs. La manifestation dure toute la journée de 8h à 16h30.

Les Vand'Oeuvriennes assurent le petit déjeuner et les pompiers le déjeuner pour les saucisses et salades alors que le Kiwanis club fera des raclettes.

Nous aurons besoin de l'aide et du renfort de tous afin d'assurer la bonne marche de cet événement.

Le Marathon de Genève passera également sur la commune le samedi 3 mai et nous aurons besoin de bénévoles afin de distribuer de l'eau et pour gérer la sécurité des coureurs.

La question se pose de créer une page Facebook pour faciliter la recherche et l'inscription des bénévoles lors de manifestations.

La commission a attribué plusieurs subventions :

- Manège de la Pallanterie pour le concours hippique : subvention d'une épreuve ;
- 40<sup>e</sup> Tour de Presinge ;
- Association genevoise de handball pour le tournoi primaire scolaire ;
- Championnat genevois de gym artistique ;
- Fédération romande de lutte suisse ;
- Concours hippique de Crête : subvention de 2 épreuves entre le 6 juin et le 15 juin.

Le total des subventions se monte à CHF 8'600.-.

Les membres de la commission jugent que le budget de cette dernière, CHF 35'000.-, n'est pas suffisant pour encourager la pratique du sport aussi bien chez les jeunes que chez les seniors, et prévoient de demander une augmentation de l'enveloppe budgétaire.

Julien Pradervand rappelle qu'en juin, à la période du concours hippique de Crête, la commune peut profiter des installations pour organiser des moments conviviaux.

La séance est levée à 13h.

### ***Séance du 7 mai 2014***

La commission s'est tenue à 12h15.

Nous avons plusieurs dossiers de demandes de subventions avant l'été :

- Manège de Vandœuvres : concours hippique des 20, 21 et 22 juin : subvention de deux épreuves, le 20 juin cavaliers régionaux et nationaux 1m20, et le 22 juin cavaliers non licenciés, libre 60cm ;
- Aqua Diving : cette association s'occupe du nettoyage du lac et nous la soutenons chaque année ;
- Association genevoise de handball tournoi primaire scolaire (nous avons déjà donné la subvention à la commission du 19 mars donc il faut rectifier le PV du 7 mai et enlever la subvention de CHF 300.-) ;
- Demi de Jussy, demi-marathon de 10 km ;
- Test genevois d'orientation de nuit.

Le montant total des subventions se monte à CHF 5'500.-.

Nous avons reçu également une demande de subvention de la part d'une jeune de la commune en dernière année de sports études au collège Claparède, et qui pratique le ski alpin en compétition de niveau international. Son budget est important mais les conseillers présents manifestent un intérêt au dossier.

Avant de s'engager et de fixer un montant, nous allons la rencontrer.

Marche de la Ligue contre le cancer : le comité d'organisation s'est réuni deux fois, tout est planifié mais il manque de bénévoles inscrits dans les différentes plages horaires. En outre, la banderole publicitaire placée le long de la haie entre le parking et la mairie passe inaperçue pour les véhicules venant de la ville.

Un nouveau tournoi de pétanque est programmé sur la place le 6 septembre prochain. M. Barras, qui avait organisé le premier tournoi, est prêt à recommencer.

Il est envisagé d'ajouter un jeu de l'oie pour les enfants. Un tous-ménages, avec bulletin d'inscription, sera envoyé aux communiens courant juin.

Concernant les promotions, Véronique Christe et moi-même nous chargerons d'acheter les prix spéciaux, et une réunion des différents responsables aura lieu à la mairie d'ici-là.

Véronique Christe nous propose un vendeur de churros pour les promotions, qui ne demande aucun financement pour venir, les conseillers sont d'accord.

Tennis Club de Vandœuvres : je me suis rendue à l'Assemblée générale. L'effectif des membres est en baisse, à mettre en relation avec la baisse du nombre d'élèves à l'école peut-être.

Suite au Conseil de l'école du 21 janvier dernier, où les élèves pouvaient faire part de leurs requêtes concernant l'école, ils avaient écrit une pétition afin d'avoir plus de jeux pour la récréation et un réaménagement du préau. Une lettre avec fiche d'inscription pour les enfants intéressés à participer à un groupe de travail a été envoyée aux parents. Ce groupe de travail se réunira trois fois avant les vacances d'été.

La séance est levée à 13h15.

La présidente ouvre la discussion.

- M. J.-P. GARDIOL: est-ce que le tournoi de pétanque est aussi ouvert à des gens de l'extérieur de la commune ?
- Mme de HALLER: oui. Il y a trois ans, des gens de Choulex et de Coligny sont venus.
- Mme CHRISTE: nous allons faire un jeu de l'oie géant.
- M. STALDER: concernant le repas pour les promotions, est-ce que vous êtes d'accord de faire des hamburgers comme l'année passée ?
- Cette proposition est acceptée.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ♦ *Aide sociale et humanitaire - séance du 24 mars 2014*

Mme de LISLE SARASIN donne lecture de son rapport.

### **1. Désignation du Vice-président**

Suite au départ de M. Christophe Imhoos, M. Maxime Provini le remplace en tant que vice-président de la commission. Celui-ci a accepté après un résumé du mode de fonctionnement de celle-ci, la manière dont les dossiers sont étudiés et les critères d'attribution des subventions.

### **2. Traitement des dossiers**

- **ASSIKLOASSI** : La commune soutient cette association depuis plusieurs années.

La demande de subvention pour 2014 porte sur le même type de projet qu'en 2013, à savoir la création de trois classes dans le village de Bédikpé au Togo. Ceci afin d'améliorer les conditions de travail des élèves et enseignants, de contribuer également à l'augmentation du taux de scolarité.

Après discussion, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 4'000.-.

- **MATE COCIDO** (Argentine) : Cette association est soutenue par la commune depuis 2004. Après discussion et vote, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 4'000.- afin, entre autres, d'exploiter leur territoire, et de fournir à leurs enfants des programmes de formation aux métiers agricoles. Il s'agit d'éviter leur exode vers les grandes villes, où ils n'auraient aucun avenir.

- **SIDECOLE** : Comme chaque année, un montant de CHF 10'000.- est octroyé à cette association que la commission connaît très bien et qui fait un travail remarquable en Ouganda et au Kenya.

- **F.A.I.D** (Fonds d'Entraide Internationale au Développement) : Les actions de cette association sont un peu équivalentes à ce que fait M. Philippe Bédât au Burkina Faso, avec le même mode de fonctionnement, pour aider de manière concrète toute la partie défavorisée du Maroc.

La demande porte sur l'acheminement au Maroc, par camions, de 2 armoires métalliques contenant des duvets, couvertures, draps, vêtements chauds, ainsi que 5'000 instruments de chirurgie neufs, des blouses pour médecins, infirmières et des champs opératoires.

Après une importante discussion, la commission donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 5'000.-.

La commission a reçu une demande d'un jeune de la commune, demandant un soutien pour le voyage d'un groupe de 17 jeunes des communes de Vandœuvres, Cologny, Meinier, Puplinge, Presinge, Vésenaz, Hermance et Collonge-Bellerive, désireux de mener à bien l'organisation d'un voyage culturel et spirituel en Israël et Jordanie. Le financement de ce voyage est prévu par l'organisation de diverses actions (marché aux puces, vente de pâtisseries, divers travaux chez des privés, etc.)

Après discussion, au cours de laquelle il est relevé que ce genre de demande serait plutôt du ressort des commissions Culture et Manifestations ou Jeunesse et Sports, la commission donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention de CHF 1'000.-

### **3. Divers et propositions individuelles**

Suite à la motion déposée concernant la maison Tara, un responsable serait prêt à venir faire une présentation à la commission, après quoi une décision sera prise sur la suite à prendre.

La commission souhaite auditionner cette personne au début du mois de juin.

À ce jour, la commission a octroyé le montant de CHF 24'000.-.

La présidente ouvre la discussion.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### **◆ Information et publications - séance du 25 mars 2014**

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

- La commission s'est occupée de la mise en place de la *Coquille* qui devrait sortir au plus tard mi-juillet.
- M. FOËX a présenté l'idée de réaliser un livre sur la commune de Vandœuvres. Sa question portait lors de cette séance sur le principe même de savoir si la commission

acceptait d'entrer en matière sur ce projet. Le coût approximatif serait de Fr. 110'000.-. La commission a préavisé favorablement le fait d'aller de l'avant dans l'étude de ce projet.

- Il y a également eu l'idée de mettre en place une page Facebook pour communiquer un maximum d'informations quand il y a des manifestations et que l'on recherche des bénévoles. Nous avons demandé à Mme JORNOD de demander les adresses email des gens qui viennent à la mairie.

La présidente ouvre la discussion.

- M. J.-P. GARDIOL: M. FOËX ne respecte pas le règlement. Il aurait dû faire une résolution. Les discussions ayant eu lieu en commission n'ont aucune valeur. Le premier débat doit avoir lieu en Conseil municipal et après cela doit être envoyé en commission.
- M. FOËX: un membre de l'exécutif ne peut pas présenter une résolution.
- M. DESPLAND: je précise que le but de la commission n'est de recueillir que les adresses email des gens qui veulent bien la donner. Libre à eux de recevoir ou non les informations.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Environnement et paysage - séances des 31 mars et 5 mai 2014*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

#### *Séance du 31 mars 2014*

Le rapport de la séance du 31 mars 2014 est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

#### *Séance du 5 mai 2014*

Point 1 :

Le premier point de discussion a été l'agrandissement de la déchèterie du mail piétonnier. Ce premier projet avait déjà été étudié en commission et accepté par celle-ci. Lors du Conseil municipal, ce projet n'a pas satisfait l'exécutif, il a donc été renvoyé en commission pour qu'elle réétudie la variante de l'exécutif.

Elle proposait l'annulation des places de dépose minute qu'avait proposées la commission lors de son choix.

Lors de nos discussions pour le choix des deux places dépose minute ou pas, le président signifie que durant les travaux de l'Esplanade, il n'y aura plus de déchèterie au centre du village. Ces places se justifieraient pour les habitants du haut de la commune qui pourraient profiter de cette déchèterie au moins durant la durée des travaux. A contrario, l'adjoint souhaite conserver une bande herbeuse pour éviter que des personnes déversent leurs ordures dans ce lieu. Certains craignent que cette dépose minute devienne des places de parc. Ces places seront régies, comme il se doit, c'est-à-dire qu'elles seront amendables, comme les autres places de parking limitées. Concernant le vandalisme, il faut noter que ces places sont visibles de tous, ce qui pour effet de diminuer les incivilités.

Une commissaire relève que les deux places de dépose minute pourront par la suite être utilisées par les commerces pour assurer une certaine vitalité du village. En effet, beaucoup de

véhicules stationnent devant la boulangerie, ce qui crée des perturbations sur la route et sur le passage piétons.

Il est même proposé de créer cette zone de parcage minute en grille gazon. Au terme du débat, la commission passe au vote où 5 commissaires sont favorables à cette variante, un s'abstient et un autre est contre.

Décision de la commission : elle retient la variante 1721-004 du 5 mars pour un montant de Fr. 241'450.- et propose au Conseil municipal d'avaliser le projet.

Durant ce débat, nous avons également évoqué le remplacement provisoire de la déchèterie du centre communal. Des pourparlers sont en cours pour l'installer sur le parking de Swisscom au chemin du Marchepied.

Le président propose de reprendre le sujet des déchèteries lors d'une prochaine séance, concernant les divers endroits qui pourront servir comme déchèteries fixes ou provisoires, tels que le chemin De-Westerweller ou la future parcelle Gardy.

#### Point 2 :

Mesure 23 du contrat Corridor Arve-Lac : préavis de la commission

Le coût de cette mesure ou étude écologique s'élève à Fr. 77'000.- et la part de la commune est de Fr. 12'800.-, le restant est pris en charge par l'Etat et la Confédération.

Concernant la mesure 40 (renaturation du Nant de Bessinge), il est plus prudent d'attendre la fin des travaux de l'Esplanade.

La commission décide à l'unanimité des voix moins une abstention de donner un préavis favorable à la mesure 23 et propose au Conseil municipal d'avaliser cette proposition.

#### Point 3 :

Gestion des déchets verts

M. le président prend la parole en tant que responsable du GCBC, et informe la commission que des communiens, par le biais de transporteurs privés, déchargent de grosses quantités de déchets verts au centre de tri de M. Stalder. De plus, ces déchets sont facturés à la commune.

M. Stalder rappelle que selon le GESDEC, seuls les déchets provenant de la collecte de la voirie sont autorisés à être réceptionnés, des centres spécialisés existent à cet effet.

Sur recommandation de l'exécutif, une information sera faite à ce sujet.

#### Point 4 :

Charte des Jardins

Présentation du projet par M. Foëx. Il s'agit d'une mesure incitative en faveur du développement de la nature auprès des propriétaires et des espaces verts de la commune. Projet initié et financé en partie par la DGNP.

Un classeur est remis aux adhérents et se veut convivial pour les espaces verts.

La commission adhère au projet de la Charte des Jardins, et Vandœuvres sera la 12<sup>e</sup> commune à y adhérer. La commission réfléchira à des actions incitatives auprès de ses communiens.

#### Point 5 :

Guide du développement durable autour du chemin Vandœuvres-Choulex-Puplinge-Presinge

M. Foëx nous informe du projet de L'ASDD (Association pour la sensibilisation au développement durable à Genève) : un guide qui propose des promenades à travers les communes citées et qui vise à sensibiliser les promeneurs au développement durable des communes.

Il précise que ce guide (déjà édité dans d'autres communes) a pour fonction de toucher autant la sphère économique et sociale que l'aménagement du territoire.

Ce guide se ferait en association avec les autres communes. Presinge a déjà répondu favorablement, si Vandœuvres fait de même, nous pourrions espérer que les autres communes y adhèrent également. Le prix de ce guide se ferait au prorata du nombre d'habitants, ce qui représenterait un coût moyen de Fr. 30.-/livre et serait distribué aux habitants de la commune.

Ce livre pourrait être prévu dans le budget 2015, voire 2014 si tout va bien.

La commission, à l'unanimité, émet un accord de principe sur le projet et proposera au Conseil municipal d'avaliser ce projet.

Dans les divers, un inventaire des arbres isolés a été demandé par la DGNP. Ce rapport servira au canton et la commune qui pourra s'appuyer sur ces données pour connaître la qualité et la valeur du patrimoine arboricole de son territoire.

La séance est levée à 21h30.

La présidente ouvre la discussion.

- M. LIENGME: j'ai proposé en commission de mettre des chaînes à l'écopoint du mail.
- M. STALDER: cette proposition n'a pas été retenue en commission.
- M. J.-P. GARDIOL: concernant le point 5, M. FOËX aurait dû faire une résolution au Conseil municipal. Par rapport à M. STALDER, je ne me serais pas permis de proposer un projet pour une société dont je suis administrateur. Avec des intérêts directs, M. STALDER ne peut pas intervenir dans une commission et amener des points à l'ordre du jour.
- M. STALDER: il faut bien que quelqu'un en parle. Je parlais en mon nom personnel et non en tant que président de cette société.
- Mme la présidente: vous faites référence à l'art. 23 de la LAC, concernant l'obligation de s'abstenir.
- M. FOËX: on peut déclarer cette partie du rapport comme nulle.
- Mme la présidente: il y a en effet un conflit d'intérêt. Qui veut que l'on retire cette partie du rapport ? 3 pour, 5 contre et 6 abstentions. Cette partie est donc maintenue dans le rapport.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Culture et manifestations – séances des 8 et 28 avril 2014*

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

#### *Séance du 8 avril 2014*

### **1. Subventions diverses**

TROUBADOUR FILMS : la demande de subvention porte sur la réalisation d'un film documentaire « Le Grand Voyage », de Liliana Dias, qui aborde le thème du handicap et de ces incidences.

Subvention de CHF 1.200.- correspondant au montant nécessaire pour compléter le budget de production et mener à terme ce projet.

LE LABORATOIRE MUSICAL : la demande de subvention porte sur 12 jours de créations musicales, à Chêne-Bougeries, du 25 juin au 6 juillet 2014. Cette manifestation réunira un

orchestre, des ensembles de musique de chambre et des solistes, qui prépareront l'intégralité de leur répertoire sous l'œil du public.

Subvention d'un montant de CHF 1.000.-.

FOXYMORE : la demande de subvention porte sur un projet de festival en plein air, à Puplinge, qui aura lieu le 30 août 2014. Ce festival a pour but de soutenir l'association caritative AA-SV (association des amis suisses de Vesadel).

Subvention d'un montant de CHF 1.500.- à l'association Foxymore.

SALON DU LIVRE 2014 : la commission a déjà donné CHF 500.- et a droit à la contrevaletur en billets à offrir ou à vendre (au prix de CHF 4.- au lieu de CHF 12.-). La commission décide de maintenir le montant de CHF 500.- pour la subvention et demande qu'un tous-ménages soit adressé aux habitants afin de les informer de la possibilité d'acquérir des entrées pour CHF 4.- auprès de la mairie.

## **2. Vide-greniers**

Mmes CHRISTE et CASTELLA ainsi que Monsieur FOËX seront sur place le vendredi 2 mai 2014 à 16h30 afin de procéder à la mise en place des tables.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 18 avril 2014. Un courrier sera adressé à chaque participant les invitant à être sur place le samedi 3 mai 2014, dès 8h30, afin de préparer leur stand.

## **3. Sortie des Aînés**

Tout est en ordre pour la sortie prévue le mercredi 4 juin 2014. L'invitation a été adressée aux Aînés début mai. La sortie d'automne est fixée au mercredi 15 octobre 2014. Toute proposition est la bienvenue.

## **4. Spectacle 2014**

Une réunion du comité est fixée au jeudi 10 avril 2014 à 10h00, en présence de M. Alain CARRÉ et de l'électricien afin de s'assurer que tout soit en ordre sur le plan technique.

M. CARRÉ a finalement obtenu le droit de jouer la pièce. Le montant des droits d'auteur n'est pas encore connu.

## **5. Divers**

Marché sur la place : M. Peter CLOUTIER, habitant à Vandœuvres, souhaiterait avoir un stand de sacs à mains pour dames d'une marque américaine, qu'il importe et distribue en Suisse, et de savons artisanaux et les composants pour les faire chez soi.

Mme CASTELLA a parlé de cette proposition à M. ARGAND qui n'est pas contre, estimant que « le monde attire le monde ».

Après discussion, la commission est d'accord de proposer à M. CLOUTIER de participer au marché.

Mme CASTELLA prendra contact avec la personne qui vend les confitures car, sauf erreur, elle avait demandé s'il lui était possible de vendre d'autres choses, ce qui avait été refusé à l'époque et qui pourrait être accepté aujourd'hui, en raison des articles proposés par M. CLOUTIER.

Tournoi de pétanque : prévu pour le samedi 6 septembre 2014, on installera parallèlement le jeu de l'oie géant, dont les communes peuvent disposer dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Exposition des artisans : elle aura lieu en 2015, toutefois en raison des élections, il sera plus judicieux de la prévoir en mai et non en avril.

- Mme le Maire: la sortie d'automne des Aînés ne devrait-elle pas avoir lieu début octobre, comme d'habitude ?
- Mme CASTELLA: il y avait un problème de vacances.
- Mme CHRISTE: il n'y avait pas de raison impérative. Nous pouvons encore changer la date, car elle n'est pas encore officielle.

### *Séance du 28 avril 2014*

#### **Audition de Mme Aline Gampert, du Théâtre du Crève-Cœur**

Elle reprend la direction du théâtre, assurée depuis de nombreuses années par sa maman, Mme Anne VAUCHER.

Elle donne des précisions sur ses projets et ses souhaits pour les saisons à venir, les styles de spectacles retenus. Et fait aussi la liste des employés du théâtre, puis expose la situation financière du théâtre, la recherche de sponsors – qui ne reconduisent pas automatiquement leur soutien d'année en année – la nécessité de pérenniser certaines subventions, afin de voir loin dans le futur. Elle donne également des explications sur la façon dont se construit une saison théâtrale.

Le budget du théâtre pour la saison 2014 – 2015 montre que le montant de F 46.360.75 reste à trouver.

Mme GAMPERT informe également la commission que le théâtre qui, jusqu'à ce jour, fonctionnait sous la forme d'une Sàrl, va passer en association. L'association des amis du Crève-Cœur (déjà existante) et l'association du Théâtre, en comité réduit, dont M. Jean MURITH sera le président ; Mme Cristina JUGE et elle-même en feront également partie. Elle pense qu'il serait également intéressant d'avoir quelqu'un de Vandœuvres dans le comité de l'association du Théâtre.

Après un tour de table, il ressort que la commission est favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de F 15.000.-.

Afin de soutenir le Théâtre du Crève-Cœur de manière pérenne, la commission est favorable à une augmentation de budget pour 2015, afin de prévoir une somme (à fixer) au titre de subvention comme pour la fondation Hardt et les Maisons Mainou.

#### **Divers et propositions individuelles**

Demande de la fondation Hardt pour une participation aux travaux de rénovation (déjà exécutés) d'une barrière ancienne dont le montant total est de Fr. 17'787.-.

La commission est un peu surprise de la manière de procéder car, en comparaison des Maisons Mainou qui ont consulté la commune, expliqué les travaux à réaliser et fait une visite sur place avant la réalisation, la fondation Hardt nous met devant le fait accompli.

Après discussion et vote (2 voix contre et 4 voix pour), la commission préavise favorablement à l'octroi d'une participation d'un montant de Fr. 1'500.- pour la rénovation réalisée.

Il est relevé que ce genre de demande, qui touche le patrimoine, ne devrait pas être forcément (ou exclusivement) du ressort de la commission Culture et manifestations. Il serait peut-être judicieux d'envisager, pour la prochaine législature, la création d'une commission « Patrimoine bâti » avec son propre budget permettant de faire face aux éventuelles demandes.

M. LIENGME invite les commissaires à une exposition qui se déroule jusqu'à dimanche au Manoir, à Cologny, à laquelle participent, entre autres, ses élèves de Communes-École.

Je vais vite vous faire un petit résumé de ce qui s'est passé au comité spectacle : nous avons eu trois séances. La première séance avec M. CARRÉ, pendant laquelle nous nous sommes déplacés sur place avec le comité. Une deuxième séance, avec la graphiste, afin de déterminer les affiches, et une troisième séance ce matin encore pour l'affiche qui ne nous convient toujours pas tout à fait. Quand elle sera prête, nous vous la montrerons.

La présidente ouvre la discussion.

- M. DESPLAND: je ne fais pas de jugement de valeur mais je ne suis pas sûr que la commission Culture doive se prononcer sur le remplacement des barrières.
- Mme la présidente: l'argent qui est donné pour la culture ne doit pas être utilisé pour la rénovation ou des travaux dans les bâtiments.
- Mme le Maire: ce n'est pas forcément sur la ligne Culture qu'il faudrait prendre ce montant mais sur la ligne 780.365.
- M. FOËX: cette ligne a été créée pour des associations œuvrant pour la préservation du patrimoine. Il m'a semblé opportun de prendre sur ce budget pour cette subvention. Pour répondre à l'intervention de M. DESPLAND, le patrimoine bâti, c'est de la culture jusqu'à nouvel avis. Si l'on rénove une église romane, c'est de la culture. Comme nous n'avons pas de commission du patrimoine, nous discutons de cela en commission Culture.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Sécurité - séance du 29 avril 2014*

M. PRADERVAND donne lecture de son rapport.

La commission a visité les locaux des sapeurs-pompiers, dont une partie était en intervention à l'extérieur à ce moment-là.

La présidente ouvre la discussion.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Financière et administrative - séances des 1<sup>er</sup>, 14 et 15 avril 2014*

M. STALDER donne lecture des rapports de M. SCHMITZ.

*Séance du 1<sup>er</sup> avril 2014*

Comme premier point à l'ordre du jour, René Stalder est nommé Vice-président de la commission.

La commission aborde ensuite différents thèmes récurrents afin de les régler de manière durable :

**1. Choix du taux d'indexation au coût de la vie dans le budget de fonctionnement :**

Suite à un débat lors des séances du budget 2014, la commission décide d'entrer en matière sur cette question et décide également d'englober la révision du statut du personnel de la commune à ce projet. À cet effet la commission nomme un groupe de travail composé de Mme le Maire, Floriane Ermacora, Véronique Christe, Jean-Pierre Gardiol et de Christian Schmitz.

**2. Règlement de retraite de l'ancien maire et des employés communaux non couverts par la CAP**

La commission dans son ensemble décide de revoir le règlement régissant la retraite de l'ancien maire.

**3. Règlement concernant la restriction ou l'interdiction des bâches vertes en bordure de propriété – étendue aux tags et l'éclairage des propriétés.**

La commission décide d'élaborer une charte énonçant les principes et les préférences de la commune sur ces sujets. Ce document donnera une base de discussion pour intervenir auprès des communiens concernés. Un groupe de travail dirigé par Emmanuel Foëx et composé de Claire de Haller, Ariane de Lisle-Sarasin, Pascal Liengme et Julien Pradervand ou René Stalder est nommé pour élaborer cette charte.

**4. Règlement régissant le placement sur les marchés financiers de la fortune communale**

La commission reprend ce sujet abordé précédemment et décide de ne pas entrer en matière sur ce point. En effet, la structure actuelle semblant adaptée au profil de risque financier de la commune.

**5. Ligne budgétaire concernant la sortie du Conseil Municipal**

Après un fructueux débat, la commission vote en faveur d'un montant de 1'500 CHF alloué à chaque Conseiller municipal et élu participant à la sortie. Par conséquent, la ligne dans budget 2015 s'élèvera à 30'000 CHF.

## **6. Ligne budgétaire pour l'achat des I-pads**

La commission préavise favorablement la proposition de ne plus remettre un I-pad à chaque élu mais de verser une somme de 500 CHF afin de lui permettre de s'équiper pour la législature à venir. Ce montant sera versé à tous les élus au début de chaque législature.

Enfin la commission vote à l'unanimité le renvoi à la prochaine législature du projet de délibération intitulé : « proposition relative à la délégation de compétences au maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al1, lettre k, chiffre 4 de la loi sur l'administration des communes ». En effet une nouvelle mouture sera proposée d'ici là par les autorités cantonales et le nombre d'actes authentiques passés par la commune ne justifie pas cette délibération.

Sous « Divers et propositions individuelles », le lancement d'un référendum populaire contre le choix arbitraire d'un toit à pans dans le cadre du projet de l'Esplanade est finalement annulé pour raison de premier avril, non sans avoir fait bondir la commission dans son ensemble.

### ***Séances des lundi 14 et mardi 15 avril 2014***

Ces deux séances sont principalement dédiées à l'analyse des comptes 2013.

En préambule, la commission préavise favorablement à l'unanimité le projet de délibération concernant le crédit pour couvrir les travaux des aménagements routiers du chemin de Hauts-Crêts.

La commission décide ensuite de renvoyer la discussion concernant l'allocation des indemnités journalières des membres de l'exécutif au prochain CM avant de passer à l'analyse des comptes 2013.

Il s'avère que les revenus fiscaux de 2013 sont supérieurs de 2'389'418.12 CHF aux prévisions cantonales utilisées pour le budget. Ceci permet à la commune de clôturer l'exercice 2013 avec un excédent de 346'367.47 CHF et surtout d'augmenter la créance pour débiteurs fiscaux à 2'012'779.30 CHF pour atteindre un total de 7'190'000 CHF, soit un taux de couverture de 95%. Cette différence importante entre les chiffres du budget et des comptes montre une fois de plus combien la planification financière de la commune se relève aléatoire et difficile.

Il est à noter que le montant de la péréquation est bas, de l'ordre de 500'000 CHF, parce qu'il se base sur le faible exercice 2011. Il en sera différemment en 2014.

Après une révision en détail des comptes et de nombreuses questions de détail, notamment concernant la rémunération des employés communaux, les différences dans le calcul du nombre d'habitants de Vandœuvres, les subventions allouées et les revenus locatifs des immeubles de la commune, la commission préavise favorablement à l'unanimité les trois projets de délibération qui sont soumis au CM ce soir, soit

- le projet de délibération concernant les crédits supplémentaires 2013,
- le crédit d'engagement pour les collecteurs EU du chemin de la Blonde
- et l'approbation du compte de fonctionnement du compte d'investissements, de financement des investissements du compte de variation de la fortune et du bilan 2013.

La séance est close par les remerciements de la commission à l'exécutif pour la bonne gestion de la commune en 2013.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme VERMEIL: j'ai une question relative à la sortie du Conseil. Est-ce que cela ne passe pas en vote au Conseil ?
- Mme la présidente: il a été dit que nous en discuterons lors du budget 2015.
- Mme VERMEIL:
  - Feuilles roses, tableau 5, ligne 7 : le total me semble faux.
  - 900.351 : énorme augmentation
- Mme le Maire: cela dépend de nos revenus.
- M. J.-P. GARDIOL: les sous-commissions créées le 1<sup>er</sup> avril 2014 auraient déjà dû se réunir deux ou trois fois. Nous sommes le 12 mai et elles ne se sont pas encore réunies.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

## **5. Projets de délibérations**

*Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013*

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

### **DÉLIBÉRATION**

**Séance du 12 mai 2014**

**Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique des 14 & 15 avril 2014,

**Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,**

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 12 mai 2014,

**D E C I D E à l'unanimité,**

par **15 voix pour**            **0 voix contre**            **0 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de **10 207 719.31 F** aux charges et de **10 554 086.78 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **346 367.47 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de **2 782 273.71 F** aux dépenses et de **602 657.05 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **2 179 616.66 F**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **2 179 616.66 F** par l'autofinancement à raison de **1 797 774.47 F** au moyen de la somme de **1 451 407 F** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **346 367.47 F**.  
L'insuffisance de financement des investissements au montant de **381 842.19 F**, est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 346 367.47 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de **74 040 928.65** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	50 516 500.92 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	23 524 427.73 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
- Découvert (nature 19)	0.00 F
Total de l'actif	74 040 928.65 F

et au passif un montant de **74 040 928.65 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	141 266.55 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	7 558 269.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	824 867.55 F
- Fortune nette (nature 29)	65 516 525.55 F

Total du passif 74 040 928.65 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à 230 275.18 F.

\* \* \*

***Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir***

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

**DÉLIBÉRATION**

**Séance du 12 mai 2014**

**Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir**

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique des 14 & 15 avril 2014,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 12 mai 2014

**D E C I D E à l'unanimité,**

par **15 voix pour**                      **0 voix contre**                      **0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 pour un montant total de **2 281 495, 97 F**, selon liste annexée ;  
(déduction faite du crédit budgétaire supplémentaire, rubrique 050.304, de F 378 187 destiné à l'apport extraordinaire prévu à l'art. 31 des statuts de la CAP, approuvé par délibération du conseil municipal du 18/03/2013 et par le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement le 4 octobre 2013).

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Annexe : liste des crédits budgétaires supplémentaires

\* \* \*

***Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir - Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. U4 à Ch. U1.***

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

**DÉLIBÉRATION**

***PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE ET DES MOYENS DE LE COUVRIR***

***Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. U4 à Ch. U1.***

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté communale de poursuivre la mise en système séparatif des collecteurs communaux,

Vu le crédit d'étude de 40 000 F, selon la délibération du 14 juin 2010,

Vu le crédit d'engagement de 650 000 F voté par le conseil municipal le 13 décembre 2010, approuvé le 11 février 2011 par le Conseil d'Etat, pour les travaux de mise en système séparatif d'un collecteur EU,

Vu le crédit d'engagement d'un montant de 280 000 F pour couvrir les travaux complémentaires concernant la modification du tracé initial, selon le plan N° 1633-05 variante 2, résultant des directives reçues de la DGNP.

Vu le crédit d'engagement d'un montant de 350 000 F voté par le conseil municipal le 10 décembre 2012, approuvé le 29 janvier 2013 par le Conseil d'Etat, pour couvrir les travaux complémentaires concernant la deuxième étape.

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative des 14 & 15 avril 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 12 mai 2014,  
DECIDE,**

par **15 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,**

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de **165 025,55 F** pour couvrir l'excédent des dépenses concernant des travaux de raccordement de la fibre optique au réseau SIG, de la création d'un drain et de regards sur cheminées ch. Th. Bret ch. de la Blonde, des travaux d'aménagements de surface, ainsi que les honoraires de notaire pour la constitution de servitudes et les honoraires de l'ingénieur civil sur les travaux supplémentaires.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 710.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Le financement du coût total de l'investissement 1 485 025.55 F, se décompose comme suit :  
91 720,45 F à titre de prélèvement sur le compte « taxes d'écoulement »  
145 593,65 F à titre de subvention cantonale (15 %)  
1 247 711,45 F le solde prélevé sur la trésorerie communale.

D'amortir la dépense nette de 1 247 711.45 F, selon les modalités définies dans la délibération du 13 décembre 2010 soit en 30 ans.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\* \* \*

***Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Aménagements routiers, Ch. des Hauts-Crêts, couvrant les phases de l'appel d'offres et de la réalisation des travaux***

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

## **DÉLIBÉRATION**

***Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Aménagements routiers, Ch. des Hauts-Crêts, couvrant les phases de l'appel d'offres et de la réalisation des travaux***

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'étude de 65 000 F, selon la délibération du 13 décembre 2010,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 05 mars 2013,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative des 14 et 15 avril 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, dans sa séance du **12 mai 2014**  
**DÉCIDE**,

**Par 12 voix favorables      1 voix défavorable      2 abstentions,**

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 2 150 000 F pour couvrir les travaux d'aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts, sur la base du devis général ci-joint, du bureau Trafitec SA, du 08 avril 2014, valable pour le projet tel qu'il est défini par l'autorisation de construire DD 105172, comprenant :

- Travaux	1 768 000 F
- Honoraires ingénieur Trafitec	183 000 F
- Autres frais & honoraires	60 000 F
- Réserve (6.92 %)	139 000 F

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 620.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 2 150 000 F, plus le crédit d'étude de 65 000 F, selon la délibération du 13 décembre 2010, soit la somme de 2 215 000 F en 20 ans la première fois en 2016.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

## 6. Projets de résolutions, de motions

### *Nomination du sergent-major David Pasche au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre*

- Mme le Maire: nous avons deux sapeurs-pompiers très actifs et qui ont suivi les écoles adéquates. Ils vont accéder au grade de lieutenant. Ils ont demandé à ce que nous votions ces résolutions ce soir, afin qu'ils puissent avoir ces nouveaux grades pour le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- M. STALDER: ces deux hommes ont réussi leurs examens pour être officiers et c'est pour assurer la relève en vue du départ de M. IMHOOS.

## RÉSOLUTION

### **Nomination du sergent-major David Pasche au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre**

Vu la décision de l'Etat-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre de proposer à ses Autorités la nomination de :

Monsieur David Pasche, né le 26 février 1978,

Au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Conformément à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité et de l'économie par le Maire,

Vu que M. David Pasche remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de lieutenant,

Vu les articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

**DECIDE,**

**par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

d'approuver la proposition de nommer le sergent-major David Pasche, né le 26 février 1978, au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

- Applaudissements du Conseil municipal.

\* \* \*

*Nomination du caporal Léonard Schlaepfer au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre*

## **RÉSOLUTION**

### **Nomination du caporal Léonard Schlaepfer au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre**

Vu la décision de l'Etat-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre de proposer à ses Autorités la nomination de :

Monsieur Léonard Schlaepfer, né le 1<sup>er</sup> août 1983,

Au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvre, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Conformément à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité et de l'économie par le Maire,

Vu que M. Léonard Schlaepfer remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de lieutenant,

Vu les articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

**DECIDE,**

**par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions**

d'approuver la proposition de nommer le caporal Léonard Schlaepfer, né le 1<sup>er</sup> août 1983, au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

- Applaudissements du Conseil municipal.

## 7. Questions écrites ou orales

**Question écrite : « Établissement ouvert le Vallon: quel genre de délinquants en semi-liberté sont-ils hébergés ? »**

*Madame le Maire,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

*A deux reprises je me suis permis de questionner oralement, lors de conseils municipaux, l'exécutif au sujet de cette problématique. Les réponses très succinctes qui m'ont été données ne me satisfont pas et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui je dépose cette question écrite tout en espérant que l'exécutif se donnera la peine, également me répondre au prochain conseil municipal par écrit sur un sujet plus que sérieux.*

*En effet il n'est nul besoin de rappeler les cas dramatiques arrivés dans notre canton et dans notre pays suite à des sorties accompagnées ou à des libérations conditionnelles de détenus effectuées trop à la légère.*

*Les seuls renseignements publics sur internet indiquent que l'établissement le Vallon dispose de 24 places pour les hommes, qu'ils effectuent un travail externe et que ceux-ci ont accomplis au moins la moitié de leurs peines.*

*Par contre il n'y a aucun renseignement sur le genre de condamnation qu'ils sont subit, sur les heures de sorties et de rentrées, sur le type d'activité, ainsi que les mesures de sécurité qui entoure cette maison afin de garantir la sécurité des Vandoeuvriennes et Vandoeuvriens.*

*Je prie donc, Madame le Maire, de bien vouloir se renseigner auprès du Département concerné et plus particulièrement auprès de la Direction Générale de l'Office Cantonale de la Détention (DGOCD), afin qu'elle nous communique, par écrit lors de sa réponse, tous les renseignements au sujet de cet établissement.*

*Il me semble que les voisins du Vallon et les habitants de Vandoeuvres ont le droit de savoir exactement quel risque ils pourraient encourir mais au minimum d'être renseigné sur tous les aspects de cet établissement.*

*Jeremy Gardiol*

- M. J. GARDIOL: je demande à ce que l'on me réponde d'ici à la prochaine séance du Conseil municipal.
- Mme le Maire: la réponse va être donnée ce soir, même si les questions écrites ou orales devraient concerner l'administration municipale, d'après l'art. 26 du règlement. Toujours selon le règlement, nous pouvons répondre par écrit ou oralement. Je vais le faire oralement, en vous transmettant les réponses qui nous ont été envoyées par le département :
  - Types de condamnations subies par les personnes placées au Vallon :  
*Le Vallon est un établissement ouvert qui accueille des personnes détenues en régime de travail externe. Ce régime de détention constitue une des étapes dans le processus de progression de la peine prévu par le code pénal suisse, et ce, quels que soient les types de condamnation . Les personnes qui peuvent bénéficier d'un régime de travail externe doivent, en règle générale, avoir accompli la moitié de leur peine. En outre, elles ne doivent pas présenter de risques de fuite ou de commission de nouvelles infractions. Les personnes condamnées à une ou plusieurs peines privatives de liberté dont la durée totale est inférieure à 1 an ou qui doivent subir un solde de peine de moins de 6 mois peuvent également en bénéficier s'il n'y a pas lieu de craindre qu'elles ne s'enfuient ou ne commettent de nouvelles infractions.*
  - Heures de sortie et de rentrée :  
*Les heures de sortie et de rentrée sont déterminées en fonction des horaires des ateliers, de 5h à 16h30. Les personnes détenues au Vallon sont également au bénéfice d'un solde mensuel d'heures de congé déterminé selon les normes concordataires. Dans ce cadre, elles peuvent être autorisées à sortir de l'établissement en soirée (jusqu'à 23h15 maximum) et les week-ends.*
  - Types d'activités :  
*Les ateliers de travail proposent des activités de cuisine (au sein de l'établissement), de voirie et de nettoyage des graffitis.*
  - Mesures de sécurité entourant l'Établissement :  
*Les mesures de sécurité du Vallon sont adaptées au régime de détention qui y est pratiqué et les personnes qui y sont détenues ne peuvent quitter les lieux sans contrôle. A noter que les risques de fuite ou de commission de nouvelles infractions font l'objet d'une évaluation avant placement des personnes au Vallon.*
- Mme CHRISTE: je pensais que le Vallon n'accueillait que des personnes condamnées pour de petits délits, or en fait cela concerne n'importe quel condamné.
- Mme le Maire: depuis que le Vallon est une institution de fin de peine, il n'y a eu qu'une ou deux personnes qui ne sont pas rentrées.
- Mme VERMEIL: je pense qu'il y a un problème de fond concernant l'exécution des peines. C'est un problème très difficile. Je ne sais pas ce que la commune ou le Conseil municipal peut faire concernant ce problème de fond.
- Mme la présidente: c'est une question de sécurité publique qu'il est légitime de poser.
- Mme le Maire: j'aurais pu ne pas y répondre. Une question ne doit être suivie d'aucune discussion, ni de vote.
- M. J. GARDIOL: faut-il toujours attendre qu'un acte soit commis avant d'agir ?

- Mme la présidente: à l'art. 30 al. 3 il est bien spécifié qu'il ne peut y avoir une discussion et un vote sur la question posée ou la réponse donnée.
- M. DESPLAND: j'ai deux questions orales. La première concerne les problèmes de débit internet dans la commune. Je me suis assis sur l'interdiction pour les conseillers municipaux de prendre des contacts à l'extérieur en ce qui concerne la gestion de la commune et j'ai appelé Swisscom. Ils m'ont à nouveau dit que c'est la commune qui doit s'adresser à eux si elle veut des améliorations. Ils ont ajouté qu'ils ont des solutions à nous proposer, dont des relais PUS supplémentaires.
- Mme le Maire : je note que vous vous asseyez sur les recommandations de l'Exécutif, alors que nous passons beaucoup de temps à relancer les SIG et Swisscom à ce sujet. Je vous ai déjà informés de ces nombreuses démarches et des réponses que nous avons reçues, dont celle qui concerne la nouvelle technologie testée par Swisscom, le FTTS, qui permet d'installer la fibre optique de façon nettement moins onéreuse, puisque le dernier tronçon reste en cuivre. Ayant ensuite appris que Plan-les-Ouates et Cologny allaient être des communes pilotes pour la fibre optique, nous avons écrit au plus haut niveau de Swisscom, afin de leur demander pourquoi ces communes et pas la nôtre. Nous avons reçu une réponse à ce courrier, nous proposant un rendez-vous, afin de nous présenter d'autres solutions pour la commune. Ce rendez-vous aura lieu le 19 mai prochain. J'avais l'intention de vous en faire part lors de la prochaine séance du Conseil.
- M. DESPLAND: ma deuxième question est de savoir ce qu'il en est des jobs d'été pour les jeunes Vandœuvriens. Est-ce que cela existe encore ?
- Mme le Maire: nous y avons renoncé il y a quelques années, suite à de mauvaises expériences à la voirie, et car à la mairie, nous n'avons rien à leur donner à faire. Nous n'avons donc pas prévu de budget pour cela. Si nous voulons à nouveau en prendre, il faut le prévoir au budget.
- M. J.-P. GARDIOL: des bénévoles du concours hippique de Vandœuvres du mois de juin ont envoyé un mail à la mairie le 12 mars pour savoir s'ils pouvaient disposer de tables et de bancs et ils n'ont pas eu de réponse.
- M. BRICHET : Mme JORNOD avait répondu.
- M. VOUTAT:
  - On voit sur les affichages officiels de la commune qu'on peut voter pour la commune la mieux fleurie sur le site illustre.ch, mais sur ce site, on ne voit aucune mention de ce concours. Il faudrait interpeller l'Illustré.
  - Il faudrait mettre des cendriers devant les restaurants et autres lieux publics de la commune.

## 8. Propositions du Maire et des Adjointes

### *Indemnités journalières perçues de l'assurance suite à l'absence de Mme Gourdou-Labourdette*

- M. J.-P. GARDIOL: nous devrions d'abord voter sur l'entrée en matière, sur la base d'un document écrit. Ensuite, il faut voter soit la discussion immédiate, soit le renvoi en commission.
- Mme le Maire: il ne s'agit ici que d'une information, car dans quelques séances nous viendrons avec une délibération.

- Mme la présidente: selon l'art. 33 al. 3 du règlement du Conseil municipal, toute proposition du maire peut être renvoyée en commission.
  - Vote sur l'entrée en matière : 11 oui, 3 non, 1 abstention.
  - Vote sur le renvoi en commission : 14 oui, 0 non, 1 abstention.
- Mme VERMEIL: en lisant le dernier procès-verbal de la commission financière, j'ai vu que la procédure selon laquelle le budget doit être présenté au Conseil avant d'être envoyé en commission est aussi valable pour les comptes.
- M. J.-P. GARDIOL: c'est une procédure réglementaire.

## 9. Propositions individuelles et questions

- Mme la présidente: avant de clore cette séance, j'aimerais juste vous dire que c'était un honneur et également un très grand plaisir pour moi de présider ce Conseil. J'ai apprécié la sérénité des débats et j'étais très contente d'y amener un peu de rigueur. Je souhaite plein succès à mon successeur.
- Mme le Maire: j'aimerais féliciter et remercier Mme la présidente sortante car les séances du Conseil municipal ont été menées d'une main de maître.

## 10. Date de la prochaine séance

- **séance n° 24 : lundi 16 juin 2014 à 19h30**

## 11. Divers

- Néant

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.*

Le secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

**René STALDER**

**Floriane ERMACORA**